

DOCUMENTATION DISTRIBUÉE SUR PLACE

Assemblée des délégué-e-s

PS Suisse

Samedi 25 octobre 2014

Liestal



ORDRE DU JOUR DÉFINITIF DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUE-E-S DU SAMEDI 25 OCTOBRE 2014 LIESTAL

Durée: 10h15 –ca. 15h45

10h15 1. Ouverture

Discours de bienvenue de Regula Nebiker et Daniel Müunger, candidat-e-s socialistes pour le Conseil d'Etat de Bâle-Campagne

10h30 2. Communications

10h35 3. Discours de Christian Levrat, président du PS Suisse, Conseiller aux Etats (FR)

10h50 4. 18 octobre 2015 – le compte à rebours a démarré !

11h10 5. Discours du conseiller fédéral Alain Berset

11h30 6. Point fort: le PS soutient les agglomérations

- Invité de l'Assemblée: Matthias Daum, responsable du bureau suisse du « Zeit »
- Présentation du projet « agglomérations »
- Présentation de la prise de position du Comité directeur concernant l'adoption de la double résolution
- Adoption de la double résolution (version révisée, nouveaux) « Pour une agglomération vivante 1 et 2 »

12h45 7. Recommandations de vote en vue des votations du 30.11.2014

- Initiative populaire fédérale «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires» (abolition des forfaits fiscaux)
Résumé: Ada Marra, Conseillère nationale VD et Susanne Leutenegger Oberholzer, Conseillère nationale BL
- Initiative populaire fédérale «Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles» (initiative Ecopop)
Résumé: Cesla Amarelle Conseillère nationale VD et Silva Semadeni, Conseillère nationale GR
- Initiative populaire fédérale « Sauvez l'or de la Suisse» (Initiative sur l'or)
Résumé: Cédric Wermuth, Conseiller national AG

- 13h10 8. Mise en œuvre de l'art. 121a Cst**
- Traitement et révision des propositions sur le papier de position (à consulter séparément dans le cahier d'amendements)
 - Adoption du papier de position «Mise en œuvre de l'art.121a Cst par le PS Suisse »
- 14h30 9. Comptes 2013**
- 14h40 10. Contribution réseau de réflexion**
10 ans de réflexions 2004-2014
- 14h50 11. Élection des membres de la Commission de gestion et approbation du règlement**
- 15h00 12. Résolutions et élections**
- A. ➤ R-3 Résolution de Beat Jans, conseiller national (BS) et Jacques-André Maire, conseiller national (NE)
« Pour une agriculture d'avenir qui préserve les ressources naturelles Pour une agriculture d'avenir qui préserve les ressources naturelles »
 - R-4 Résolution du Comité directeur «La Suisse existe!
Transformer les frontières en passerelles linguistiques»
 - R-5 Résolution du Comité directeur « Assumons notre responsabilité de la tragédie en Syrie et en Irak »
 - B. ➤ Élection de la coprésidence de la commission spécialisée agriculture.
- 15h45 13. Apéro et clôture de l'Assemblée**

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: POINT FORT: LE PS SOUTIENT LES AGGLOMÉRATIONS

A. Propositions

Sept propositions ont été déposées suite aux résolutions jumelles "Ensemble pour des agglomérations dynamiques", parmi elles la proposition de rejet du PS du canton de Zurich.

1) Proposition du PS 60+ pour la résolution 1 (nouvelle mesure après la mesure 2) : Projet d'activation PS dans les agglomérations

Le PS suisse lance un programme d'activation des sections PS dans les communes des agglomérations et élabore à cet effet des projets de développement concrets sur le terrain. Les créations de nouvelles sections doivent être encouragées en conséquence lorsque c'est nécessaire.

Motifs : Les résolutions jumelles R-1 et R-2 soumises à l'Assemblée des délégués proposent des réformes structurelles publiques et des mesures concrètes pour une meilleure politique sociale sur le plan foncier, du logement, des transports ou des finances. C'est important et conforme à la bonne tradition d'une politique communale sociale-démocrate engagée. Cependant, les endroits où les conditions politico-organisationnelles nécessaires à ces réformes ne sont pas réunies sont nombreux. Dans les communes des agglomérations, on se plaint souvent d'un manque d'intérêt politique et de personnel politique. Souvent, il n'y existe plus de section PS ou celle-ci est débordée. Notre proposition réclame que le PS Suisse s'occupe de manière très concrète de ces conditions de mobilisation et mette sur pied un programme d'activation qui motive les sections, leur vient concrètement en aide et fait parallèlement avancer les demandes de réformes mentionnées dans les résolutions.

2) Proposition du PS60+ relative à la résolution 2 / mesure 5 : Le service médical de base est important lui aussi

Une planification de l'urbanisation qui s'intéresse à la mixité sociale et au vivre-ensemble de la population, aborde aussi les questions de formation, sociales, de santé et de politique familiale. La qualité de vie pour tou-te-s et pas seulement quelques privilégié-e-s requiert des infrastructures et des services publics organisés sous forme de service public de haute qualité. **Or, le service de santé fait forcément partie du service public. Des antennes de santé couvrant tout le spectre, du service médical à la garde des enfants et aux soins de personnes âgées, en passant par le secteur du Care, doivent être installées au plus près de la population.** Ce sont dans les communes d'agglomérations où vivent beaucoup de pendulaires **qu'il est urgent d'agir.** D'autres domaines requièrent encore une action. En règle générale, les services sociaux ne doivent pas être privatisés ni exposés à la logique de profit, mais être institutionnalisés au titre de service public à haute exigence professionnelle

Motif: le secteur du Care suscite depuis longtemps les convoitises du secteur privé, dans la publicité, les entreprises financières et la compétition lucrative de la certification de qualité. On constate par exemple dans Spitex que de nombreux acteurs privés provenant de structures de santé ou d'entreprises à but lucratif mettent arbitrairement sur le marché une offre de garde ou de

soins. Or, pour le PS, la qualité, l'éthique et la compétence ne sont pas toujours au rendez-vous. Nous plaillons pour des antennes de quartier de droit public avec un seuil de bureaucratie réduit. L'État doit encourager et soutenir financièrement la formation et la promotion de la relève dans l'ensemble du secteur du Care pour toutes les catégories professionnelles du secteur secondaire et tertiaire. Des prestations de conseil, de prévention et Spitex doivent être proposées aux familles et plus particulièrement à la population âgée. Des antennes régionales doivent par exemple être créées pour les soins de jour et de nuit aux personnes démentes, afin de venir en aide aux personnes qui soignent leurs conjoints déments à domicile. Des structures de "care" de droit public sur mesure (de 4 à 8 places) doivent être créées en collaboration entre les communes urbanisées et les organisations Spitex régionales pour la garde et les soins, par exemple dans des appartements, à proximité des jardins d'enfants ou des structures communales. Les privés et les communes devront se coordonner pour la couverture des frais.

3) Proposition du PS60+ relative à la résolution 2 / mesure 7: Pas de démocratie sans migrants

Démocratie Plus : L'aménagement du territoire et la planification urbanistique affectent les conditions de vie immédiates des êtres humains. Il est par conséquent essentiel que les intéressé-e-s aient leur mot à dire. **La population résidente étrangère est aussi explicitement concernée.** Le PS exige davantage de participation, plutôt qu'une judiciarisation bureaucratique. Les cercles concernés doivent être systématiquement associés au processus de développement dès le départ comme cela se pratique aux Pays-Bas. Les résultats y sont meilleurs et jouissent d'une large assise.

Motif: Plus d'un cinquième de la population résidente suisse est de nationalité étrangère et est généralement privée du droit de participation. L'argument prétendant que ces personnes seraient incluses dans la formulation initiale manque de force pour cette large population. Pour garantir une vraie participation en termes de politique de logement et d'urbanisme, le droit de participation des étrangères et étrangers doit être expressément mentionné.

4) Proposition du PS Vaud relative à la résolution 1 / mesure 5: Remplacer le terme de « banlieues »

Le terme de « banlieues » est trop peu précis. Il n'est pas souhaitable de créer des échelons démocratiques à l'intérieur même d'une commune qui aurait plusieurs banlieues.

5) Proposition du PS Vaud à la résolution 1: Supprimer la mesure 3

Motif : Le PSV rejette la création d'un 4^e échelon démocratique qui poserait de nombreux problèmes de gouvernance. Il vaut mieux encourager la fusion de communes, plutôt que de créer un nouvel échelon démocratique qui ajouterait de la complexité dans la répartition des compétences.

6) Proposition du PS du canton de Zurich: Rejeter les résolutions jumelles

Le projet d'agglomération est capital pour nous et nous estimons que la partie pratique est sur la bonne voie. Cependant, les résolutions que le Comité directeur soumet à l'AD ne sont pas à la hauteur de la problématique.

Nous estimons que le message prioritaire à exprimer est le suivant : le PS a compris que l'agglomération était le parent pauvre de la politique suisse et nous entendons changer cela. La communication doit être intelligente et consistante à cet égard. Le langage des deux résolutions n'est pas celui qui sera compris du grand public.

La zone urbaine désignée d'agglomération est très dynamique. En même temps, il apparaît que beaucoup de monde ne se sent pas bien dans l'agglomération actuelle. Les nombreuses personnes qui repartent rapidement des agglomérations en témoignent. Nous ambitionnons de créer une agglomération dans laquelle la population aime vivre, même en-dehors des anciens centres des villages, où elle peut participer à l'organisation démocratique de son environnement et peut constituer une structure sociale dynamique.

Le développement de la participation démocratique est par conséquent crucial. Cependant, les résolutions ne démontrent pas comment cette éventuelle quatrième strate de l'État peut être prise en compte dans la politique fédérale. Aujourd'hui, les grandes villes ne sont déjà plus guère entendues dans la politique fédérale. Il ne servirait donc à rien de créer une strate supplémentaire souvent intercantonale qui ne sera pas davantage entendue.

Le paragraphe consacré à la politique foncière n'est nullement spécifique à l'agglomération, même si les aspects fonciers, du logement, de la planification des transports et de l'urbanisme font partie des problématiques clés des agglomérations. Dans les domaines de la planification des transports et de l'urbanisme en particulier, le rôle des cantons et les rapports entre l'agglomération et les cantons sont totalement occultés.

Les réformes territoriales sont mises en avant et présentées comme un outil de démocratisation. Cependant, si une modification du territoire peut présenter des avantages pour certaines missions, elle n'est pas automatiquement garante de plus de démocratie.

Le système politique se démocratise en priorité dans les communes et au-delà, si la transparence est accrue et la participation améliorée. De plus, l'introduction de parlements dans les grandes communes avec des assemblées communales est primordiale pour davantage de participation. Or les présentes résolutions sous-estiment l'importance de cet aspect.

On exige d'une part la création de compétences administratives, en matière d'urbanisme notamment, et on critique en même temps, à juste titre d'ailleurs, la judiciarisation du domaine de la planification.

Le texte ne dit nullement que c'est aux communes qu'il appartient de concevoir l'espace d'agglomération de telle façon que les habitants aient la liberté et la possibilité de l'organiser pour pouvoir s'y sentir chez eux. Ceci requiert un renforcement de la société civile et pas seulement des mesures techniques et planificatrices.

Nous souhaitons une résolution formulée en termes clairs, qui mette l'accent sur le rôle de la Confédération en matière d'agglomérations, parce que le PS suisse en est à l'origine. Il faut en outre ramener davantage l'interaction entre les humains et leur environnement au cœur des débats.

Le PS du canton de Zurich propose par conséquent le rejet des deux présentes résolutions allié au mandat de présenter une résolution remaniée sur le thème de l'agglomération à l'Assemblée des délégués.

7) Proposition du PS Genève à la résolution 2: Nouvelle mesure 8. Assurer une politique fiscale solidaire pour répondre aux besoins des villes

Les Villes-centre financent des services importants, dont bénéficient les communes périphériques : infrastructures de transport, services sociaux, institutions culturelles d'envergure régionale, sportives, etc. De plus, certaines communes périphériques sont très sollicitées, notamment sur les questions d'aide sociale, de chômage et d'insertion. La fiscalité doit prendre en compte ces réalités. Il est donc important que les communes participent financièrement – par une fiscalité solidaire – à couvrir ces coûts.

Motif : La section genevoise se réjouit de voir le Comité directeur s'engager pour les agglomérations helvétiques. En tant que Canton qui compte la deuxième ville de Suisse, Genève se doit de participer à des processus régionaux et d'agglomération.

Les mesures proposées ont un coût et leur financement est souvent l'objet de débats difficiles. Il est nécessaire de rappeler l'esprit de solidarité qui doit régner au sein d'une agglomération pour garantir sa réussite.

D'un point de vue fiscal, nous devons absolument équilibrer les contributions en fonction des coûts assumés par les villes-centre. Certaines communes périphériques connaissent aussi des coûts sociaux importants, qui doivent être partagés avec les communes mieux loties.

Autour de Lausanne, des communes comme Lutry peuvent être considérées comme privilégiées, avec un faible taux d'aide sociale (1.4%), contrairement à Renens (8.9%)¹. À Zurich, la *Goldküste* huppée contraste avec le quartier de Schwamendingen, où le nombre de citoyens à l'aide sociale est très élevé (à 8%). À l'inverse, ce taux n'est qu'à 0.7 % à Flutern, colline privilégiée de Zurich.²

Ainsi, si nous voulons que le PS Suisse s'engage en faveur des agglomérations, il nous semble indispensable d'inclure une politique fiscale en accord avec ces problématiques spécifiques.

¹ Statistique de l'aide sociale – Vaud, données 2012

² Statistisches Jahrbuch der Stadt Zürich 2014, données 2012

A. Résolution

Résolution du Comité directeur du PS Suisse

R-1 Ensemble pour des agglomérations dynamiques – 1(NOUVEAU)

Les agglomérations sont officiellement définies comme des zones de vie et d'habitations fonctionnelles et cohérentes comprenant une *commune-centre* (par ex. Berne, Lausanne ou Zurich), des *zones suburbaines* directement adjacentes (par ex. Zollikofen, Renens ou Schlieren) et des *zones périurbaines* plus éloignées (par ex. Münsingen, Echallens ou Rümlang). Toutefois, quand il est question d'agglomérations dans le langage courant, celles-ci sont souvent essentiellement associées aux communes suburbaines ou périurbaines. Les stéréotypes, voire une certaine arrogance, nous font nous représenter, sous l'appellation « Agglo », une banlieue délaissée et peu attractive ou une zone pavillonnaire étriquée, souffrant d'un mitage du territoire important. C'est oublier que non seulement nombre de personnes y ont fondé un foyer, mais surtout rend d'autant plus difficile la prise de conscience des intérêts communs, des interdépendances et des défis qui se posent aux communes-centres et à leurs homologues suburbaines ou périurbaines tout comme de la nécessité d'une véritable politique d'agglomération.

Il convient d'initier cette prise de conscience et respectivement de la renforcer. Car, elle s'est déjà développée dans bien des domaines, notamment en matière de politique des transports, maintes communes le savent depuis longtemps. Sur le plan fiscal, les observateurs avisés en sont convaincus. S'agissant de politique sociale ou en ce qui concerne l'aménagement du territoire, le même sentiment est toujours fort: **ensemble, ça va mieux**. Pour faciliter ce sentiment d'appartenance dans les agglomérations, il faut donc des instruments spécifiques et adéquats, des institutions et des espaces politiques.

Le PS Suisse exige un renforcement de la démocratie. Il est indispensable de développer des outils démocratiques qui permettent aux agglomérations s'étendant au-delà des frontières communales, cantonales et parfois même nationales (les zones métropolitaines de Bâle, Genève-Lausanne et du Tessin) d'articuler et de défendre leurs intérêts. C'est la base même d'une politique en matière d'agglomération globale et orientée vers l'avenir.

Quatre mesures sont à disposition, qui peuvent être mises en œuvre et combinées de différentes manières en fonction des situations et des besoins:

1. **Des Réformes territoriales:** des fusions de communes ou de régions adjacentes peuvent largement contribuer à améliorer la gestion démocratique et efficace des zones urbaines et, finalement, à renforcer le fédéralisme.
2. **Des législatifs:** dans les communes ayant un très fort taux de pendulaires, la mise sur pied de législatifs - pour autant qu'ils n'existent pas encore - renforce les échanges politiques et la culture démocratique. Cela a un effet également particulièrement positif sur les projets à réaliser dans les agglomérations s'étendant au-delà des frontières communales.
3. **Un 4^e échelon démocratique:** l'Agglomération de Fribourg qui dispose d'un Conseil et d'un Comité d'agglomération, est un bon exemple de la forme que peut prendre - en Suisse - ce

type de 4^e échelon démocratique. Les conférences régionales dont disposent différents cantons doivent être développées et démocratisées en ce sens. Il existe également des exemples intéressants à l'étranger, comme dans les zones métropolitaines de Lyon, Stuttgart ou Londres.

4. **Étendre la démocratie:** la démocratie politique est une chose, mais la démocratie peut et doit signifier encore beaucoup plus. Des formes novatrices de participation et d'émancipation des personnes peuvent être développées dans les domaines de l'économie (coopératives ou d'autres types d'économie sociale et solidaire), mais aussi de la formation et de la santé. Elles peuvent contribuer de manière décisive à des agglomérations vivantes, attractives et durables.

Proposition du Comité directeur : Accepter

Résolution du Comité directeur du PS Suisse

R-2 Ensemble pour des agglomérations dynamiques – 2 (NOUVEAU)

En Suisse, on pourrait croire que l'agglomération est devenue un parent pauvre : négligée, peu attractive, sans trop de succès, égoïste et repliée sur elle-même. Cependant, en regardant de plus près des zones suburbaines (par ex. Zollikofen, Renens ou Schlieren) et des zones périurbaines plus éloignées (par ex. Münsingen, Echallens ou Rümlang), la situation est nettement plus différenciée. Il n'en demeure pas moins que, pour le PS, il y a fort à faire pour encore améliorer la qualité de vie dans les agglomérations. Les besoins sont particulièrement criants dans les domaines de l'aménagement du territoire, le mitage, le chaos dans les transports et le manque de mixité sociale. De plus, des lacunes au niveau des infrastructures, des services publics et des lieux de rencontre sont autant de raisons qui peuvent déboucher sur un sentiment d'abandon et un sens assez faible pour la formation d'une communauté.

Il y a des moyens éprouvés pour améliorer la qualité de vie. Le PS connaît ces moyens et les a mis en œuvre avec succès depuis des années et même des décennies, en particulier dans les grandes villes. Cela ne signifie pas que la Suisse doit devenir une seule et même ville: une véritable politique d'agglomération doit aboutir à une prise de conscience des intérêts communs, des interdépendances et des défis qui se posent aux communes-centres et à leurs homologues suburbains ou périurbains (voir la résolution jumelle). **Ensemble, ça va mieux.**

Le PS veut faire des agglomérations des espaces de vie attractifs et dynamiques. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les mesures suivantes :

1. **Une politique foncière active:** pour que les espaces et le milieu bâti soient transférés des intérêts privés à ceux de la collectivité, il faut pouvoir disposer du sol. Les communes, les cantons et la Confédération doivent mener une politique foncière active : un contrôle public, pas de cession à des particuliers et - à chaque fois que possible - le rachat de terrains.
2. **Une politique du logement active:** la politique socialiste du logement qui table sur une extension ciblée des logements sociaux (propriétés publiques, coopératives de logement, etc.), une forte protection des locataires et la mixité sociale doit être poursuivie avec détermination dans les agglomérations.
3. **Une politique globale en matière de mobilité:** elle ne peut être réalisée qu'à condition de faire partie intégrante de l'aménagement du territoire et du milieu bâti. En peut aussi réussir que si elle est planifiée et mise en œuvre par-dessus les frontières communales ou cantonales. Avec le programme d'agglomération de la Confédération, cette voie a déjà porté ses fruits. Fondamentalement, il convient de privilégier les transports publics et la mobilité douce au trafic individuel motorisé. Il faut aussi faire preuve de responsabilité : plus de mobilité ne signifie pas automatiquement améliorer la qualité de vie.
4. **Créer des espaces publics pour toutes et tous :** une planification du milieu bâti progressiste passe par la création d'espaces publics et de lieux de rencontre, ainsi que leur entretien pour une utilisation par la population. Les possibilités sont aussi nombreuses que simples et

efficaces: des parcs, des places de jeux, des marchés, des cafés, restaurants, maisons ou commerces de quartier rassemblent des personnes de tous horizons et renforcent l'esprit communautaire et le contentement.

5. **Renforcer les services publics au lieu de réduire les impôts:** Une planification de l'urbanisation qui s'intéresse à la mixité sociale et au vivre-ensemble de la population, aborde aussi les questions de formation, sociales, de santé et de politique familiale. La qualité de vie pour tou-te-s et pas seulement quelques privilégié-e-s requiert des infrastructures et des services publics organisés sous forme de service public de haute qualité. Or le service de santé fait forcément partie du service public. Des antennes de santé couvrant tout le spectre, du service médical à la garde des enfants et aux soins de personnes âgées, en passant par le secteur du Care, doivent être installées au plus près de la population. Ce sont dans les communes d'agglomérations où vivent beaucoup de pendulaires qu'il est urgent d'agir. En règle générale, les services sociaux ne doivent pas être privatisés ni exposés à la logique de profit, mais être institutionnalisés au titre de service public à haute exigence professionnelle.
6. **Politique fiscale solidaire:** Les Villes-centre financent des services importants, dont bénéficient les communes périphériques : infrastructures de transport, services sociaux, institutions culturelles d'envergure régionale, sportives, etc. De plus, certaines communes périphériques sont très sollicitées, notamment sur les questions d'aide sociale, de chômage et d'insertion. La fiscalité doit prendre en compte ces réalités. Il est donc important que les communes participent financièrement – par une fiscalité solidaire – à couvrir ces coûts.
7. **Construire des compétences de gestion :** l'aménagement du territoire en faveur de l'intérêt public entre inévitablement en conflit avec les intérêts des investisseurs et promoteurs privés. Comme le montrent plusieurs exemples, il est important que les communes acquièrent des compétences et utilisent leurs ressources pour faire face aux secteurs immobilier et de construction sur un pied d'égalité et qu'elles soient également en mesure de développer leurs propres visions et projets. Plus précisément, les communes doivent se munir de planificateurs urbains bien formés. Dans les petites communes où les ressources en question font défaut, des solutions ou des possibilités de collaboration avec d'autres communes doivent être étudiées..
8. **Démocratie plus:** L'aménagement du territoire et la planification urbanistique affectent les conditions de vie immédiates des êtres humains. Il est par conséquent essentiel que les intéressé-e-s aient leur mot à dire. La population résidente étrangère est aussi explicitement concernée. Le PS exige davantage de participation plutôt qu'une judiciarisation bureaucratique. Les cercles concernés doivent être systématiquement associés au processus de développement dès le départ comme cela se pratique aux Pays-Bas parce que les résultats sont meilleurs et jouissent d'une large assise.

Proposition du Comité directeur : Accepter

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE VOTE POUR LE 30 NOVEMBRE 2014

I. Initiative populaire fédérale «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires» (abolition des forfaits fiscaux)

Contexte:

L'initiative sur l'abolition des forfaits fiscaux a été déposée le 19 octobre 2012, munie de 103'012 signatures valables. Lancée dans un premier temps par *la Gauche*, elle a abouti grâce à l'engagement déterminé - dans la dernière ligne droite - du PS et du syndicat Unia.

L'initiative exige la suppression - sur le plan national - des forfaits fiscaux, autrement dit du principe de l'imposition selon la dépense. Ce privilège accordé aux riches résidents étrangers qui n'exercent pas d'activité lucrative dans notre pays permet avant tout à quelque 5600 personnes de maximiser leur optimisation fiscale. Les bénéficiaires sont ainsi imposés non sur leurs revenus ou leur fortune, mais sur un multiple de la valeur locative de leur logement ce qui correspond à un avantage indu.

Évaluation de l'initiative:

Ces dernières années, toute une série de cantons (ZH, SH, AR, BS, BL) ont déjà décidé de supprimer l'imposition forfaitaire. Dans cinq autres cantons et suite à des votations populaires, ce régime spécial n'a pas été supprimé mais il a cependant été rendu plus sévère en raison du vif mécontentement qui s'est exprimé dans les urnes.

Un des principes fondamentaux de la Constitution fédérale stipule que les citoyen-ne-s sont imposés en fonction de leur capacité économique. L'imposition forfaitaire de riches étrangers y contrevient et constitue un privilège inadmissible par rapport à tous les autres étrangers qui résident dans notre pays, mais aussi par rapport aux Suissesses et aux Suisses qui jouissent d'une situation semblable. Celles et ceux dont les revenus et la fortune sont normalement imposés ont donc de quoi se sentir trahis alors que les avantages consentis profitent à des contribuables qui sont tout sauf dans le besoin. Sans compter que les pertes de recettes fiscales qui en découlent pèsent sur le budget des collectivités publiques lorsqu'elles entendent venir en aide aux moins favorisés.

Cette entrave à la justice fiscale ne se justifie pas non plus sur le plan économique. A Zurich, par exemple, malgré le départ d'une partie des grandes fortunes, ce canton reste largement bénéficiaire grâce aux contribuables qui sont restés, soit la majorité, et qui sont depuis lors normalement imposés. On peut aisément en déduire que la suppression - sur l'ensemble du pays - des forfaits fiscaux n'aurait qu'une incidence marginale sur un déménagement en masse de celles et ceux qui ne pourraient plus jouir de ces arrangements fiscaux.

Proposition du Comité directeur: l'Assemblée des délégué-e-s recommande d'**accepter** l'initiative «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)».

II. Initiative populaire fédérale «Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles» (initiative Ecopop)

Contexte

En novembre 2012, l'association Ecopop a déposé son initiative «Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles». Les initié-e-s souhaitent fixer une limite à la charge pesant sur les « ressources naturelles» et prévoient - à cet effet - un seuil que la population ne devrait pas franchir. Leur texte exige :

- La limitation à 0.2% par année de l'immigration en Suisse.
- L'affectation de 10 % au moins de l'aide suisse au développement au financement de mesures visant à encourager la planification familiale volontaire.

Cela aurait pour conséquence de limiter le solde migratoire net en Suisse à 17'000 personnes par année, mais aussi la dénonciation pure et simple de l'accord sur la libre circulation des personnes en cas d'acceptation de l'initiative.

Appréciation

Dans le cadre de l'examen et de l'adoption de son papier de position consacré à la migration lors du Congrès 2012 à Lugano, le PS Suisse a déjà eu l'occasion de se pencher sur l'initiative Ecopop. Une proposition appelant à soutenir la récolte de signatures a été clairement rejetée. De l'avis du Comité directeur, les arguments évoqués à l'époque pour justifier ce rejet sont toujours valables aujourd'hui. En outre, la Commission spécialisée du parti „Migration et intégration en a traité lors d'une séance cet été en recevant notamment les responsables du Comité d'initiative. Si les membres de la Commission peuvent partager certains des soucis relatifs à la nature et à l'environnement générés par l'évolution de la population et sa pression sur les ressources, ils considèrent que les solutions proposées par l'initiative Ecopop sont cependant totalement inaptes à résoudre ces problèmes:

- L'initiative ne réduira pas d'un iota l'empreinte écologique de la population mondiale - les gens qui ne pourront plus immigrer en Suisse ne disparaîtront pas pour autant de la planète. Le texte ne s'attaque pas aux problèmes structurels liés au maintien des ressources naturelles. Nous réduirons la charge qui pèse sur l'environnement en gérant mieux ces ressources et notre sol tout en promouvant les énergies renouvelables. Le PS s'engage donc pour une politique conséquente en matière d'énergie et de protection de l'environnement plutôt que d'en rejeter le fardeau sur l'immigration.
- En affectant forfaitairement 10% au financement de mesures visant à encourager la planification familiale volontaire, l'initiative réduit à néant les efforts de la coopération au développement pour lutter contre la pauvreté et en faveur du développement durable. C'est absurde. Dans les pays en voie de développement, ce ne sont pas les moyens de contraception qui manquent, mais bien une couverture médicale de qualité, une formation et des revenus décentes. Une aide au développement efficace investit d'abord dans le ren-

forcement de la place des femmes et de leur droit à l'autodétermination sexuelle. Le taux de natalité baissera ensuite de lui-même.

- L'initiative foule aux pieds la justice sociale. Aujourd'hui, les 10% les plus riches de la population mondiale consomment 30% de l'énergie fossile à disposition tandis que les 30% les plus pauvres en consomment moins de 10%. Le texte rejette la responsabilité de la charge pesant sur l'environnement sur les plus pauvres. C'est aussi erroné qu'injuste !

Si le PS ne conteste pas qu'il faille limiter le gaspillage des ressources, il considère tout aussi important de préserver la libre circulation des personnes, tout utilisant de façon optimale le potentiel à disposition dans notre pays, grâce à de meilleures conditions professionnelles pour les femmes, un effort en matière de formation professionnelle et en reconnaissant les compétences des personnes migrantes.

Proposition du Comité directeur : le Comité directeur recommande à l'Assemblée des délégué-e-s de **rejeter** l'initiative Ecopop.

III. Initiative populaire fédérale « Sauvez l'or de la Suisse » (Initiative sur l'or)

Contexte

Un Comité, dont font notamment partie certaines personnalités de l'UDC comme Lukas Reimann, Ulrich Schlüer et Luzi Stamm, a déposé, le 20 mars 2013, une initiative intitulée « Sauvez l'or de la Suisse ». Le texte exige, par l'introduction d'un nouvel article constitutionnel (99a), que la Banque nationale suisse (BNS) détienne au moins 20% de ses actifs en or. Il stipule en outre que ces réserves d'or sont inaliénables et doivent être stockées en Suisse. Le 20 juin 2014, le Conseil national a rejeté cette initiative par 156 voix contre 22 et 20 abstentions. Le Conseil des États en a fait de même par 43 voix contre 2. Cela signifie notamment que cette proposition est contestée au sein même de l'UDC.

Evaluation de l'initiative

La Banque nationale a pour mandat d'assurer la stabilité des prix tout en veillant à maintenir le développement conjoncturel de l'économie nationale. Pour leur part, les initiants partent - à tort - du principe que le montant des avoirs en or influe sur la stabilité des prix. Ce n'est en rien le cas, comme démontré scientifiquement. Seuls quelques conclave idéologiquement marqués le mettent encore en doute.

En fait, accepter cette initiative reviendrait à mettre en œuvre ce qu'elle souhaite justement éviter ou obtenir : une proportion aussi élevée de placements en or, réputés invendables, réduirait considérablement la marge de manœuvre de la BNS.

Economiquement peu sensée, cette initiative est bien plutôt une nouvelle incarnation de la mentalité du réduit national, totalement déconnectée des réalités actuelles. En fonction de l'exigence d'un seuil minimum de réserves en or, fixé à 20%, la Banque nationale se verrait contrainte, en permanence, à acheter du métal précieux au fur et à mesure de l'augmentation de son bilan. Aujourd'hui, 10% des actifs de la BNS sont placés en or. Si l'initiative devait être acceptée, cela aurait pour conséquence le doublement de ces avoirs qui passeraient de 50 à 100 milliards de francs. Ce serait irrationnel, tant sur le plan de la politique monétaire que sous l'angle de la politique de placement de la BNS. Sachant que cette dernière serait constitutionnellement obligée à acquérir de l'or, les spéculateurs de tout ordre ne manqueraient pas non plus de s'engouffrer dans la brèche, période transitoire ou pas. En définitive, cette intrusion dans la politique menée par la Banque nationale n'apportera rien aux citoyen-ne-s, ni à l'économie nationale. Elle se base sur une vision aussi antédiluvienne que chimérique qui croit encore que la stabilité monétaire ne peut être garantie qu'en amassant d'importantes réserves en or.

Proposition du Comité directeur: l'Assemblée des délégué-e-s recommande de **rejeter** l'initiative populaire « Sauvez l'or de la Suisse » (Initiative sur l'or).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN ŒUVRE DE L'ART. 121A CST

À consulter séparément dans le cahier d'amendements.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSOLUTIONS ET ÉLECTIONS

Résolution de Beat Jans, conseiller national (BS) et Jacques-André Maire, conseiller national (NE) R-3 Pour une agriculture d'avenir qui préserve les ressources naturelles

S'agissant de la politique agricole, la position du PS se base sur les principes suivants:

1. Le PS s'engage pour une agriculture durable qui tienne compte aussi bien de l'environnement et du bien-être des animaux que des intérêts des consommateurs et des producteurs (y compris leurs employé-e-s) tout en menant une stratégie axée sur la qualité.
2. Le PS s'engage en faveur d'un approvisionnement de l'ensemble de la population par des denrées de qualité supérieure produites, dans la mesure du possible et pour autant que cela fasse sens, à proximité voire dans une autre région de Suisse. Dans le cas contraire, il milite pour des importations respectant des conditions équitables.
3. Le PS soutient l'Article constitutionnel sur l'agriculture ancré dans la Constitution voici bientôt 20 ans à une très large majorité. Comme les objectifs qu'il formule n'ont en rien perdu de leur actualité, il convient de l'appliquer à la lettre plutôt que d'envisager de le modifier.
4. C'est d'ailleurs le but poursuivi par la politique agricole 2014/17 à laquelle le PS a donné son aval et qui doit désormais être mise en œuvre. Même si - sur certains points - le PS aurait souhaité aller plus loin, il s'oppose avec détermination à un retrait de cette réforme. On ne peut pas admettre un retour en arrière sur la taille des troupeaux, le volume des importations de fourrage ou l'ampleur de l'impact de l'agriculture sur l'environnement ! Nous refusons toute réglementation sur les prix ou la quantité conduisant à de nouvelles surproductions.
5. La mise en œuvre de la politique agricole 2014/17 prendra du temps. L'agriculture d'aujourd'hui doit savoir à quoi elle doit s'adapter et son écologisation ne saurait reculer, comme semble cependant le souhaiter l'Union suisse des paysans. Les propriétaires d'exploitations agricoles et leur employé-e-s ont droit à la sécurité, que ce soit en matière de planification ou de fiabilité. Du point de vue du PS, l'agriculture n'a pas de problèmes au niveau de la production, mais dans la création de valeur ajoutée. Une solution potentielle passe par une stratégie globale orientée sur la qualité.
6. Par le biais des paiements directs, le PS soutient l'indemnisation équitable de denrées produites de manière durable en fonction de leur prix, mais aussi d'une rémunération pour les prestations fournies au bénéfice de l'ensemble de la société. En priorité pour les exploitations de taille modeste, l'agriculture biologique et de montagne. Le PS soutient le développement de relations aussi respectueuses que constructives entre les divers acteurs du marché, sur la base d'une stratégie orientée sur la qualité qui permette de dégager des recettes équitables pour tout le secteur.
7. La politique agricole 2014/17 permet d'améliorer la biodiversité, ce qui est à saluer. Reste à gérer les dépassements réguliers des seuils de tolérance des résidus dans les

eaux souterraines comme de ceux des taux de pesticides dans les cours d'eau qui sont malheureusement toujours d'actualité. Le PS s'engage pour que l'agriculture soit soumise à de nouvelles incitations et prescriptions plus strictes afin de préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le paysage.

8. Le PS est fermement attaché à la préservation des terres agricoles. C'est pour cette raison qu'il s'est engagé en faveur de la réforme de la loi sur l'aménagement du territoire et de l'initiative sur les résidences secondaires. Il exige donc une application sans concession des décisions populaires.
9. Le PS rejette toutes les formes d'élevage en batterie et s'engage en faveur d'exploitations respectant les besoins des animaux, en particulier s'agissant du fourrage.
10. Le PS exige la transparence du marché et soutient les démarches visant à promouvoir les produits locaux et régionaux, Les contacts entre agriculteurs et consommateurs doivent être renforcés. Que ce soit par le biais de coopératives de vente ou d'achat, de services agricoles et - là où c'est possible - de ventes directes à la ferme.
11. Il faut améliorer l'information aux consommateurs en introduisant une garantie - sans ambiguïté - de l'origine comme de la traçabilité des produits.
12. Pour l'industrie alimentaire suisse, le système de paiements directs doit, en fonction de la valeur ajoutée et de la compétitivité, aboutir à une stratégie qui mise avant tout sur la qualité. Cela comprend notamment la promotion de la production animale basée sur les herbages, ainsi que le maintien du moratoire sur la commercialisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM).
13. Le PS exige l'introduction d'une convention collective de travail (CCT) pour les employé-e-s agricoles, qui garantisse un salaire minimum de même que le principe « à travail égal, salaire égal ».
14. Le PS s'engage en faveur d'une agriculture écologique, localement bien ancrée et rémunératrice, afin de garantir un avenir aux générations successives tout comme la création de futures places de travail.
15. Le PS est préoccupé par la disparition régulière d'exploitations agricoles et exige que les plus petites d'entre-elles ne soient pas désavantagées par les conditions-cadre politiques. Il revendique en outre l'introduction d'un plafond des paiements directs basé sur le revenu et la fortune comme celle d'une limite du nombre de têtes de bétail par exploitation.
16. Sur le plan international, le PS Suisse s'engage en faveur de l'introduction de standards de production écologiques et sociaux, pour le commerce équitable ainsi que pour le droit à l'autodétermination des exploitations agricoles familiales.

Proposition du Comité directeur: Accepter

Résolution du Comité directeur**R-4 La Suisse existe! « La Suisse existe! Transformer les frontières en passerelles linguistiques»**

Les différentes régions linguistiques doivent s'enrichir mutuellement et non seulement vivre côte à côte. Raison pour laquelle le PS Suisse exige que:

- La Suisse soutienne ses quatre langues nationales et intensifie les échanges entre les différentes régions linguistiques.
- L'enseignement d'une deuxième langue nationale à l'école primaire demeure obligatoire dans tous les cantons.
- Si cette harmonisation nécessaire ne peut être atteinte devant le peuple ou par le biais de la Constitution, la Confédération doit prendre ses responsabilités et utiliser ses compétences pour édicter les dispositions nécessaires.
- Outre l'enseignement obligatoire d'une seconde langue nationale, un programme global et systématique d'échanges linguistiques soit mis sur pied, pour les élèves comme pour leurs professeurs. Le concept d'écoles bilingues (enseignement immersif) doit également être renforcé, et cela surtout dans les cantons bilingues.
- Des ressources suffisantes et progressivement plus équitables soient attribuées aux écoles pour améliorer l'enseignement des langues nationales.

Motifs:

Le PS Suisse s'engage pour une Suisse ouverte et tolérante, et cela aussi bien à l'égard de l'extérieur que de l'intérieur de ses frontières. Cela implique le maintien de la diversité des cultures et des langues, qui contribue à la cohésion nationale et au renforcement de notre identité.

Les solutions cantonales qui conduisent à désavantager les langues nationales, nuisent à cette cohésion, tout comme à la compréhension entre les communautés linguistiques. Elles contreviennent également à l'harmonisation désormais ancrée dans la Constitution.

En 2006, près de 86% du corps électoral s'est exprimé en faveur d'un nouvel article constitutionnel. Ce dernier prévoit notamment que si l'instruction publique est du ressort des cantons, les efforts de coordination doivent aboutir à une harmonisation de ladite instruction. Dans le cas contraire, « la Confédération légifère dans la mesure nécessaire » (Art. 62, al. 4 Cst).

Dans les cantons francophones, cette harmonisation est déjà bien avancée. Voilà trois ans que les enseignant-e-s se conforment au « Plan d'études romand » (PER). Tou-te-s leurs élèves apprennent l'allemand dès la 3^e année d'école. C'est loin d'être le cas en Suisse alémanique: dans

différents cantons, le « compromis Harnos » (à l'école obligatoire, tou-te-s les élèves apprennent deux langues étrangères, dont au moins une langue nationale) n'est pas respecté. 15 cantons regroupant 76% des effectifs scolaires se sont pourtant exprimés en faveur de ce compromis et ont souvent procédé à des adaptations coûteuses. Si l'enseignement d'une seconde langue nationale à l'école primaire est supprimé dans certains cantons, ces adaptations seront certainement remises en question.

Proposition du Comité directeur: Accepter

Résolution du Comité directeur

R-5 Assumons notre responsabilité de la tragédie en Syrie et en Irak

La crise en Syrie et en Irak est en passe de devenir la pire catastrophe humanitaire au monde de ces dernières décennies. La situation sécuritaire et humanitaire, déjà extrêmement critique, s'est radicalement aggravée avec l'occupation d'une partie des territoires nationaux par la faction terroriste et djihadiste de « l'État islamique » auto-proclamé. Sur une population résidente initiale de 21 millions de personnes en Syrie, 10,8 millions sont désormais tributaires de l'aide humanitaire. En Irak, elles sont au nombre de 5,2 millions sur 29 millions. La plupart de ces personnes sont des déplacés intérieurs et la moitié d'entre elles sont des enfants. De nombreux réfugié-e-s ont fui dans les États voisins, mais peu d'entre eux ont rejoint l'Europe. En Syrie, 4,8 millions des déplacés internes se trouvent dans des régions extrêmement difficiles d'accès.

Avec son caractère transfrontalier, son immense trésor de guerre et ses abondants moyens militaires modernes, l'EIL est une sérieuse menace pour la région. Or l'EIL n'est pas sorti du néant. Les trois ans d'oppression brutale des espoirs de dignité, de pluralisme et de liberté par le régime de Bachar el Assad ont tout autant contribué à l'extrémisme religieux et à la polarisation sectaire que la stratégie politico-militaire de l'Irak, de l'Arabie Saoudite, du Qatar, de la Turquie. Ces puissances régionales, comme d'autres, ont armé financièrement et militairement des milices extrémistes contre des ennemis prétendument ou effectivement pires. La région déborde d'arsenaux, tombés dans de mauvaises mains, alors que les forces séculaires restantes, qui sont respectueuses des Droits humains, se trouvent souvent exposées sans protection.

Notre part de responsabilité dans cette tragédie endeuillant la région va bien au-delà des exportations d'armes dévoyées. Nous assistons à l'effondrement d'un système étatique créé de toutes pièces par les puissances coloniales de l'époque, après les catastrophes du 20^e siècle, sans tenir compte des peuples concernés. Aujourd'hui, les États centraux du Proche et Moyen-Orient, définis en Europe occidentale après la Première Guerre mondiale, ont perdu toute légitimité face à leur propre peuple. Ce processus semble irréversible alors même qu'il remet en cause un principe fondateur de l'ordre de paix des Nations unies, à savoir l'intangibilité des frontières des États nationaux établie dans la Charte des Nations unies. À l'heure actuelle, personne n'a d'idée concrète pour instaurer un nouvel ordre légitime dans la région sans effusion de sang. Un large débat entre tous les acteurs majeurs s'impose. **L'objectif est clair: il faut former des États religieusement et ethniquement neutres qui respectent les droits humains et les droits des minorités quelles qu'elles soient.**

La Suisse est elle aussi actrice au Proche et Moyen-Orient. Elle a livré massivement des armes à la Turquie et aux États du Golfe. En sa qualité de plaque tournante pour un tiers du pétrole négocié dans le monde, elle joue un rôle clé dans le financement de la région, de ses guerres et de ses crimes. Elle a aussi signé des accords de libre-échange avec le Conseil de coopération du Golfe (réunissant le Bahreïn, le Qatar, le Koweït, Oman, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis) ainsi qu'avec d'autres États de la région et recherche aussi un « partenariat stratégique » avec la Turquie depuis 2013. Les fonds publics domiciliés autour du Golfe Persique font partie des actionnaires les plus influents des grandes banques dites « suisses », qui proposent leurs services aux élites criminelles du Golfe. Dans ce contexte, la Suisse ne peut pas se contenter de profiter

de la grande richesse du Moyen-Orient, mais doit davantage assumer sa part de responsabilité, y compris sur le plan politique, afin qu'un nouvel ordre de paix étendu puisse être mis sur pied.

Partant de ces considérations, le PS Suisse formule les demandes suivantes:

1. Les attentats fréquents et parfois systématiques contre la population civile, en raison de son origine ethnique ou de ses orientations politiques, de sa religion, de ses croyances ou de son sexe, sont à de multiples égards un crime contre l'humanité qui ne peut rester impuni. Toute forme de discrimination et d'intolérance fondée sur la religion et la philosophie, ainsi que toute violence contre les communautés ethniques et religieuses, doit être condamnée avec la plus grande fermeté et sanctionnée pénalement.
2. La Suisse doit développer une coopération solidaire ciblée sur le plan politique, culturel et économique avec les groupes de la société civile, les partis et les organes d'autodétermination qui combattent la haine et l'intolérance et plaident pour des sociétés multi-ethniques et multiconfessionnelles avec une administration séculaire. De tels îlots de tolérance, réunissant les ethnies et les confessions les plus diverses, ont longtemps existé, par exemple dans le Nord de l'Irak sous le gouvernement régional kurde ou dans le gouvernorat syrien d'Idlib, dans le cadre d'organes d'autogestion basés sur des initiatives de la société civile.
3. Les multiples propositions d'une « Conférence pour la sécurité et la coopération » dans la région sur le modèle de la CSCE ou de l'OSCE dont on connaît la réussite en Europe, doivent être promues. Dans le même temps, il faut fortement développer la recherche sur la paix et l'islamologie, tout en créant de nouveaux forums internationaux de dialogues économique et politique.
4. Il faut fondamentalement remettre en cause la pratique actuelle consistant à « faire des milliards » au Proche et Moyen-Orient, tout en se défaussant de toute responsabilité des crimes cofinancés avec cet argent. Les États et entreprises occidentaux doivent enfin laisser nettement plus de place aux droits humains et à la promotion de la paix dans leurs relations économiques avec la région. La lutte contre le blanchiment d'argent et le commerce des matières premières « du sang » doit être enfin menée avec efficacité car les promesses du bout des lèvres ne suffisent plus.
5. La Suisse doit mettre son rôle crucial de place financière et de négoce de matières premières de la région au service des êtres humains qui y vivent, et non plus au service d'une classe dominante au règne brutal. Grâce au « partenariat stratégique » recherché avec la Turquie et à l'accord de libre-échange avec les États du Conseil de coopération du Golfe entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014, la Suisse dispose d'un levier efficace pour exercer son influence. Les États du Golfe doivent cesser de financer l'extrémisme religieux et de fouler aux pieds les droits humains dans leur pays. Les négociations de paix bloquées entre le gouvernement turc et le leader kurde Abdullah Öcalan sont aussi en jeu. La Suisse doit davantage exercer son influence et ne pas se défausser de sa part de responsabilité.
6. Rien qu'entre 2009 et 2013, la Suisse a exporté pour plus de 800 millions de francs de matériel de guerre vers la péninsule arabique. Il faut enfin mettre un terme à ces livraisons ainsi qu'à toute coopération militaire avec les gouvernements de la région et revoir les contacts avec le MIT, les douteux services secrets turcs. La Suisse doit aussi intensifier son engage-

ment en faveur du contrôle de l'armement et du désarmement dans la région avec, entre autres, l'instauration d'une zone exempte d'armes de destruction massive. Par ailleurs, la possibilité de missions menées par l'ONU pour protéger la population civile doit être étudiée.

7. Conformément à ce qu'exige un postulat du Conseil national, le Conseil fédéral doit enfin examiner des mesures permettant d'accueillir nettement plus de réfugié-e-s que par le passé en Europe et en Suisse. Cette démarche a pour vocation de venir en aide aux États mitoyens de la Syrie pour les soulager et éviter de les déstabiliser par de grands afflux de réfugié-e-s. Enfin, l'aide humanitaire assurée directement en Syrie et en Irak doit être sensiblement étendue et ne pas être uniquement distribuée dans les capitales. Elle doit aussi toucher directement les réfugié-e-s et autres victimes des violences par les canaux de la société civile.

Proposition du Comité directeur: Accepter

A. Élection de la coprésidence de la commission spécialisée agriculture.

Candidat proposé par le Comité directeur: Jacques-André Maire, conseiller national (NE)

Curriculum Vitae

Nom : MAIRE
Prénom : Jacques-André

Date et lieu de naissance : 27 mai 1957 à Neuchâtel
Origine : Brot-Dessous et Les Ponts-de-Martel
Domicile : Grande-Rue 38, 2316 Les Ponts-de-Martel
Etat civil : Marié à Monika Maire-Hefti, père de 3 enfants (Flavia, 22 ans, Gaël, 22 ans, et Alexis, 20 ans)
Confession : Réformé
Incorporation militaire : Soldat sanitaire

Ecoles suivies :

- de 1964 à 1969 : Ecole primaire aux Ponts-de-Martel
- de 1969 à 1973 : Ecole secondaire au Locle
- de 1973 à 1976 : Gymnase scientifique à La Chaux-de-Fonds
- de 1976 à 1981 : Université (biologie) à Neuchâtel
- de 1981 à 1982 : Séminaire pédagogique à Neuchâtel
- de 1991 à 1994 : Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) à Lausanne

Diplômes obtenus :

- Maturité scientifique (en 1976)
- Licence ès sciences, orientation biologie, avec mention bien (en 1981)
- Certificat d'aptitudes pédagogiques (en 1982)
- Master en administration publique (en 1994)

Parcours professionnel :

Licencié en biologie, j'ai enseigné la biologie et la chimie au Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds pendant 15 ans avant de compléter ma formation par un master en administration publique à l'IDHEAP. J'ai ensuite dirigé durant 6 ans le Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire (SPES) de Neuchâtel avant de devenir chef du Service cantonal de la formation professionnelle et des lycées jusqu'à fin 2009. Depuis début 2010, j'occupe la fonction de conseiller stratégique au Département de l'éducation de la culture et des sports (DECS)

Parcours politique :

J'ai siégé durant 7 ans, de 1993 à 2000, au Grand Conseil neuchâtelois avant de devoir abandonner ce mandat pour cause d'incompatibilité avec ma nouvelle fonction professionnelle. Depuis le 21 septembre 2009, je siège au Conseil national au sein du Groupe socialiste.

Vie associative :

Membre de diverses associations culturelles et sportives (ski, curling...), ainsi que du Conseil de la paroisse réformée des Hautes-Joux (district du Locle).